

Rapport évolutif

Analyse des impacts de la mondialisation sur l'économie au Québec

Rapport 4 — La relation commerce-travail : à la recherche de l'équilibre entre les politiques économiques et sociales



Laboratoire d'étude
sur les politiques publiques
et la mondialisation

Jacinthe Gagnon, MA
Relations internationales

Août 2007

INTRODUCTION

Parmi les défis actuels auxquels sont confrontés les États développés, le plus complexe est sans doute celui de répartir équitablement les gains et de rétablir les déséquilibres causés par la mondialisation. L'ouverture des marchés entraîne des bénéfices et des pertes qui se répercutent sur les populations et appellent à des transformations sociales. Il faut donc trouver comment redistribuer les richesses qui découlent de la libéralisation économique afin de soutenir ceux qui sont en position de fragilité. En ce sens, l'État doit gérer les contrecoups par des mesures compensatoires envers les individus lésés et tenter d'en prévenir la répétition.

Une vaste mobilisation des acteurs sociaux à l'échelle planétaire a permis de faire inscrire à l'ordre du jour des États développés et des organisations internationales la prise en compte de la dimension sociale dans l'établissement du nouvel ordre économique mondial. Le travail est au cœur des préoccupations d'une partie de ce mouvement social, au même titre que l'environnement. Cette mobilisation transnationale a fait naître des initiatives nationales qui pressent les gouvernements de renforcer le filet de sécurité des travailleurs. Ainsi, une gouvernance mondiale du travail s'élabore parallèlement aux efforts que les États lancent localement. La gouvernance mondiale du travail, les acteurs qui y sont associés, les initiatives mises en branle et leurs résultats feront l'objet d'un prochain rapport évolutif.

Pour l'heure, il ne s'agit pas de distinguer les causes des mutations observées sur le marché du travail, ni de proposer une solution unique. L'analyse qui suit tente plutôt de mettre en lumière la nécessité - malgré la complexité que cela engendre - d'élaborer des politiques économiques et commerciales cohérentes avec les politiques sociales et de l'emploi.

Dans ce rapport, on s'interrogera sur la façon dont l'État québécois peut maîtriser les conséquences de l'accélération du processus d'intégration des sociétés, en l'examinant à travers l'un des secteurs les plus névralgiques de son développement économique, celui de l'emploi et du travail.

En constante mutation, en continuelle adaptation, en pleine concurrence, c'est ainsi que l'on peut qualifier le marché du travail, autant au plan québécois qu'au plan mondial. Les manifestations de la mondialisation sont perceptibles à plusieurs égards sur l'emploi, la mobilité des travailleurs s'est accentuée, la délocalisation des opérations des firmes a été grandement facilitée et les évolutions technologiques ont fait diminuer le besoin de main d'œuvre nécessaire pour une tâche particulière. Est-ce dire que la mondialisation est devenue une menace pour l'emploi dans les sociétés développées ? C'est la question à laquelle l'on tentera de répondre dans la première section de ce rapport. Les incidences de l'ouverture commerciale, préconisée par plusieurs théoriciens de l'économie mondiale, seront étudiées et un survol des impacts sur la situation du travail et de l'emploi au Québec sera présenté.

Certaines mesures mises en place par les gouvernements étrangers seront ensuite examinées dans la deuxième section du rapport, dans la perspective d'évaluer la pertinence de tels outils pour le Québec. L'étude des mesures implantées au sein d'autres sociétés sert à fournir au Québec un échantillon de solutions pour qu'il puisse ensuite élaborer ses propres stratégies afin de mieux gérer les déséquilibres.

S'appuyant sur le fait que le Québec est un chef de file en Amérique du Nord dans l'élaboration de politiques sociales, il devient intéressant d'examiner de quelle manière il pourrait se démarquer en devenant un modèle de gestion de l'emploi.

1 LA MONDIALISATION, UNE MENACE POUR L'EMPLOI ET LE TRAVAIL ?

Un fort sentiment d'insécurité plane sur de nombreux travailleurs, toutes sociétés confondues. Ces derniers constatent la disparition d'emplois souvent due à l'accroissement des échanges commerciaux internationaux et au transfert d'activités industrielles et de services à l'étranger. Afin d'évaluer si la mondialisation met en péril l'emploi dans les sociétés industrialisées, au Québec en particulier, il faut nécessairement expliquer la relation entre le commerce et l'emploi et ses effets sur les travailleurs. Ce faisant, la voie s'ouvre sur les solutions envisageables en termes de politiques publiques.

1.1 Précisions sur les notions d'emploi, de travail et de protection sociale

Avant d'amorcer la réflexion, certaines précisions s'imposent quant à la conception des termes *emploi*, *travail* et *protection sociale*, inspirée de Peter Auer et Christine Daniel (2002). Aux fins de la présente étude, le terme *emploi* désigne un travail rémunéré. Cette notion, très présente au cœur des réflexions des acteurs économiques, peut être conçue à partir d'une perspective qualitative (le travail), où l'on axera les efforts sur la nature et les conditions de travail ou encore selon une vision quantitative (l'emploi) qui priorisera la quantité d'emplois, le chômage et la création d'emplois. L'accent porté sur l'un ou l'autre peut dépendre du contexte économique puisqu'en période de plein-emploi, on favorisera l'amélioration du *travail* alors qu'en période de crise, on oriente davantage les actions vers l'*emploi*.

Quant à la protection sociale, elle résulte de l'importance accordée aux normes du travail en tant que fondement du développement des sociétés sous l'action de l'État.

Aujourd'hui, ces deux concepts vont de pair, l'emploi ne suffisant plus à lui seul à garantir la sécurité des travailleurs. Leur rapport est interdépendant : l'emploi permet l'accès à des prestations sociales, celles-ci sont financées à même le revenu qui découle de l'emploi (Auer et Daniel 2002). Mais cette protection sociale évolue et prend diverses formes selon les États; ainsi, quelques modèles seront présentés ultérieurement.

On encourage l'activité plutôt que l'inactivité et les politiques sont élaborées de façon à accroître le nombre de salariés et réduire le taux de chômage. Il est alors tout indiqué d'étudier les enjeux de cet univers, de même que les propositions étatiques pour établir un « pacte social », contrebalançant l'insécurité et l'incertitude qui résultent de la flexibilité que l'on demande aux travailleurs.

1.2 La relation commerce et emploi : théorie, concepts et observations

Le secteur de l'emploi s'avère un laboratoire intéressant pour examiner les impacts du récent cycle de mondialisation qui a remis le libre-échange au centre des relations internationales. En outre, il permet d'examiner l'action des gouvernements en vue de diminuer les conséquences négatives sur l'emploi que peut entraîner l'ouverture des marchés.

Le Canada, en tant que nation commerçante très tournée vers l'extérieur, a misé sur la libéralisation économique et le libre-échange pour accroître sa richesse. Si ce choix a bien servi l'économie en général, il a également eu des effets destructeurs sur l'emploi et la rentabilité de certains secteurs d'activités. Ainsi, de la théorie du commerce international à la mise en œuvre du libre-échange, beaucoup de facteurs interviennent et modifient le cycle prévu des gains découlant des échanges. En

réalité, le libre-échange est confronté à des jeux de pouvoirs, des rapports de forces, des normes qui sont souvent contournées ou interprétées différemment, ce qui influe sur les résultats obtenus.

La théorie du commerce international préconise l'échange de biens et services entre partenaires qui ouvrent leur marché dans l'objectif d'accroître leurs gains en termes de revenus et de bien-être pour leur population. Cela implique la spécialisation de chacune des parties dans la recherche de l'avantage comparatif. Il y a alors une division internationale du travail, selon la spécialisation de chacun, que l'on suppose bénéfique pour chaque partie. Le libre-échange permettrait ainsi d'augmenter la richesse des États. Néanmoins, comme dans tout jeu, il y a des gagnants et des perdants. Cela se manifeste sur le secteur de l'emploi par une réorganisation à l'intérieur des sociétés. En fonction de l'avantage comparatif qu'ils détiennent par rapport à leurs partenaires commerciaux, basé sur les ressources dont ils disposent, les États doivent organiser leur force de travail de façon à retirer le maximum de bénéfices de leurs atouts. Cela crée inévitablement la disparition d'emplois de secteurs moins compétitifs au profit d'autres, plus lucratifs, du point de vue du commerce international.

Toutefois, cette approche se traduit différemment dans les faits, alors que les intérêts économiques et politiques des États modifient la donne. En réalité, certaines spécialisations sont plus avantageuses que d'autres et tendent à intéresser les pays qui, à la base, n'ont pas d'avantage comparatif dans ces domaines. Les progrès technologiques poussent à la désindustrialisation des sociétés et offrent aux entrepreneurs la possibilité d'œuvrer sur des territoires étrangers et ainsi, d'avoir accès à des ressources dont ils sont dépourvus. Les avantages

comparatifs basculent rapidement, compte tenu de la possibilité de produire à moindre coût à l'étranger. Cela modifie donc la division internationale du travail. Par exemple, les sociétés industrialisées ont perdu tout avantage comparatif face aux pays émergents quant à la production de plusieurs biens manufacturés, ce qui a occasionné des pertes d'emplois. Le marché du travail des pays industrialisés s'est alors réorganisé pour miser sur le secteur tertiaire, définissant la façon dont sera divisé le travail, au plan international. Aujourd'hui, les pays émergents absorbent une partie des emplois de services, modifiant encore la répartition internationale du travail. L'internationalisation de l'emploi (que certains appellent « externalisation » de l'emploi), ou le fait qu'un emploi se perd ici pour être créé à l'étranger, oblige les gouvernements à réfléchir à leurs stratégies d'action et de compensation.

Quant à la délocalisation, elle se définit, pour les fins de ce rapport, par le transfert de certaines opérations ou activités d'une firme, du lieu d'origine vers l'étranger, habituellement vers un pays où les coûts d'opération ou de main d'œuvre sont inférieurs. Cette décision implique une réimportation du produit. Les entreprises procèdent à des délocalisations de certaines de leurs opérations, principalement pour rester compétitives dans leur marché. Le libre-échange et l'ouverture des frontières leur permettent de déplacer leurs activités là où ce sera le plus rentable pour elles (Giraud 1995). La concurrence internationale pousse donc les firmes à réduire leurs coûts de production et la délocalisation fait partie des moyens qu'elles ont trouvés. Les pays émergents tels que la Chine, l'Inde, certains pays d'Amérique du Sud offrent habituellement des coûts de main d'œuvre, de matériaux, de transports ou d'opérations inférieurs à ceux que l'on retrouve dans les pays industrialisés. Cela ouvre également aux entreprises un

accès potentiel à de nouveaux marchés. La délocalisation peut prendre la forme d'une impartition de tâches particulières ou d'investissements dans des firmes ou des filiales à l'étranger. Il arrive également qu'elle se traduise par la fermeture d'une unité de production sur le territoire original, suivie par sa réouverture à l'étranger. Pour les entreprises qui s'engagent dans cette voie, cela représente généralement des gains financiers et de productivité.

Notons au passage que certaines études ont pu démontrer que les entrepreneurs ont aussi recours à des stratégies autres que celle de la délocalisation pour s'adapter au marché mondial. Le niveau de salaire n'est pas pour tous le facteur primordial à prendre en ligne de compte. Suzanne Berger et une équipe du MIT ont examiné le comportement de plusieurs centaines de firmes américaines, européennes et asiatiques pour parvenir à cette conclusion et établir que la délocalisation vers les pays à bas salaires n'est pas la meilleure approche pour toutes les entreprises (Berger 2006). Il faut également mentionner que les délocalisations d'opérations ou de services peuvent bénéficier aux entreprises qui gagnent en compétitivité, retirent des profits qu'elles réinvestissent dans la création d'emplois et les activités de recherche et développement, contribuant ainsi au développement de l'économie des sociétés industrialisées.

La couverture médiatique de la question des délocalisations a souvent été abordée sous l'angle des pertes d'emplois. Certains cas ont été documentés, en France particulièrement (Moreau 2005), mais également dans plusieurs autres sociétés. Puisqu'on fait porter le blâme sur la « mondialisation », cette approche rend stérile le débat et excuse l'apathie des pouvoirs politiques à l'égard des travailleurs lésés. Toutefois, les politiques peuvent jouer un rôle significatif dans la maîtrise des mutations du marché

de l'emploi et ainsi épauler l'industrie et la main d'œuvre, défavorisées par celles-ci. Pour bien évaluer quelles politiques sauraient répondre à cette nouvelle donne, il est nécessaire d'identifier les effets néfastes de ces changements sur les salariés.

Trois phénomènes par lesquels se manifeste la mondialisation provoquent la transformation du travail et de l'emploi. Il s'agit des mouvements plus fréquents et massifs de biens et de personnes - dans le cas présent, des travailleurs - de l'accès et l'utilisation des nouvelles technologies qui rendent possibles d'autres formes de commerce et de marchés, et de la multiplication des normes nationales et internationales qui élèvent les standards. Ces divers processus ont un impact direct sur les travailleurs.

1.3 Les effets de la mondialisation sur les travailleurs

Il arrive que le transfert d'activités de production et d'opérations à l'étranger puisse alléger les tâches des salariés des sociétés développées, sans pour autant diminuer leur revenu, ce qui représente un gain pour le salarié. Cependant, l'inverse est aussi vrai : la perte d'un emploi dans ces conditions s'accompagne habituellement d'importantes pertes de revenus pour les salariés. L'évolution des échanges et la concurrence internationale exigent que soient réaffectés des salariés de secteurs en déclin vers des secteurs en expansion ce qui a comme effet la destruction d'emploi et la diminution de la productivité, du moins pour un certain temps. Il arrive que les travailleurs qui perdent leur emploi mettent beaucoup de temps à en retrouver un autre, alors que d'autres réintègrent le marché du travail à des conditions salariales moindres. Certains observateurs notent alors une diminution des revenus chez cette main d'œuvre (OCDE 2005).

La couverture médiatique alarmiste, combinée à certaines prévisions inquiétantes,¹ peut alimenter les appréhensions des travailleurs envers une éventuelle liquidation massive d'emplois et une dégradation des conditions de travail. Cela peut provoquer un sentiment d'insécurité au sein de la population et, par le fait même, augmenter la pression sur les gouvernements. Ces derniers, considérant l'inquiétude des travailleurs et les options qui se présentent à eux, pourraient préférer une approche plus protectionniste dans la conduite de leurs relations commerciales internationales. Il faut toutefois s'interroger quant au recours aux mesures protectionnistes. Puisque ce ne sont pas les frontières, mais plutôt les travailleurs qui doivent être protégés, il est nécessaire d'évaluer toutes les options qui permettront l'atteinte de cet objectif. Bien qu'elles peuvent favoriser les travailleurs de certains secteurs d'emploi, l'application de mesures protectionnistes peut engendrer certains effets pervers, tels que des litiges commerciaux qu'il est souhaitable d'éviter. Ainsi, parmi les options alternatives, l'établissement de mesures de sécurité sociale fiables et efficaces et le renforcement des politiques déjà existantes pourraient s'avérer plus utiles que les mesures protectionnistes.

Ainsi, parmi les effets pervers de la mondialisation sur les travailleurs, on note la disparition d'emplois, la diminution des revenus - qui se traduit par une perte de pouvoir d'achat - la précarité des emplois disponibles et l'exigence de flexibilité causée par l'incertitude des marchés en constante mouvance et donc, de la volatilité des ressources. On constate qu'un fossé se creuse de plus en plus entre riches et pauvres : les inégalités de rémunération et de revenus augmentent, à la fois entre les pays, de même qu'à l'intérieur de chacun d'entre eux (Auer 2006).

Une récente étude confirme l'augmentation de l'inégalité du revenu des ménages au Canada au cours de la période de 1989 à 2004. L'analyse vérifie si cette croissance des inégalités de revenus peut être attribuée à l'affaiblissement du rôle de l'État en matière de redistribution, observée pendant cette période. On en conclut que l'écart provient principalement de l'augmentation des revenus des familles en raison des conditions du marché (meilleurs salaires, niveau de scolarité plus élevé, accès à des avantages sociaux élargis, etc) et non de la réduction de la redistribution. Néanmoins, le rapport souligne que si l'État avait augmenté la part du revenu redistribué en vertu du système d'imposition et de transfert, l'écart aurait pu être neutralisé (Statistique Canada 2007). Cela indique l'importance et l'impact que peuvent avoir les politiques sociales sur les revenus des familles et des travailleurs.

Les inégalités et la diminution de revenus se manifestent également par la réduction de la protection sociale, pour beaucoup de salariés. En perdant leur travail, ces individus perdent également une partie de la protection sociale qui leur venait directement de cet emploi. La logique voudrait que l'inverse se produise : les travailleurs qui sont affectés ou qui risquent de l'être, devraient pouvoir jouir d'une protection complémentaire ou additionnelle. Qu'en est-il au Québec?

1.4 L'état de la situation au Québec

Les pertes d'emploi que l'on peut directement attribuer aux effets de la mondialisation sont difficilement mesurables. Il est connu que le secteur manufacturier québécois a beaucoup souffert de la concurrence internationale et que les travailleurs de certaines industries ont été frappés de plein fouet. Pour des raisons que l'on peut relier à l'ouverture des marchés et au libre-échange, l'industrie forestière (litige

commercial sur le bois d'œuvre avec les États-Unis dans le cadre de la libéralisation des marchés nord-américains) et celle du textile (transfert de production vers des pays dotés en main d'œuvre à bas salaires) ont fait face à d'importantes disparitions d'emplois. Ceux-ci correspondent bien à l'image que l'on se fait des « victimes » de la mondialisation. Plusieurs de ces travailleurs partagent les mêmes caractéristiques ; le niveau d'instruction, l'âge et l'ancienneté, notamment, qui rendent difficile l'obtention d'un emploi où ils bénéficieraient de conditions de travail similaires. Des initiatives gouvernementales ont été mises en place pour soutenir les salariés condamnés au chômage; des programmes de soutien financier et d'aide au réemploi ont été implantés.² Toutefois, un danger guette ces mesures ponctuelles, soit la nécessaire multiplication du modèle devant chaque crise. Les travailleurs du secteur agricole, par exemple, risquent également de connaître les contrecoups de la mondialisation (remise en question du système de gestion de l'offre devant l'intégration économique); ces programmes peuvent-ils et doivent-ils être reproduits chaque fois qu'un secteur est touché par des licenciements collectifs? D'où l'importance d'une stratégie globale pour l'emploi, qui pourrait entraîner une révision de la politique actuelle d'assurance-emploi afin d'offrir une meilleure protection à l'ensemble des travailleurs. De plus, pour les cas particuliers qui ne peuvent être couverts par la politique, il y aurait lieu d'établir des mesures visant à compenser les travailleurs placés dans une situation très fragile. Une vision à long terme serait sans doute une meilleure approche.

Aujourd'hui tourné vers l'économie du savoir et le secteur tertiaire – tout comme la plupart des sociétés développées – le Québec se heurte à une nouvelle vague de délocalisation, qui frappe les emplois de plus haut niveau du secteur des services. Quelques auteurs³ se sont aventurés à

chiffrer les pertes actuelles et éventuelles d'emplois parmi les professions reliées aux services, mais l'accélération de ce phénomène appelle à un examen plus approfondi, dans le contexte québécois.

Au Québec, le secteur tertiaire représente une large part des emplois. Les industries de services ont produit, bon an mal an, environ 70% du PIB du Québec, au cours des dix dernières années. Par comparaison, l'apport au PIB des industries manufacturières s'élève à environ 20% (Institut de la statistique du Québec 2006).⁴ Toutes composantes mises ensemble, en 2005, le secteur tertiaire représentait 2,8 millions d'emplois au Québec, ce qui équivaut à 76% des emplois totaux de la province (Institut de la statistique du Québec 2007). Ces chiffres démontrent l'importance stratégique de ce secteur pour l'emploi et le rendement économique du Québec. Une attention continue mérite d'être portée à ce secteur d'activités d'un point de vue de politiques publiques, puisqu'il est porteur et représente la voie d'avenir pour l'exportation et l'attraction de l'investissement étranger.

Le secteur des services comprend autant des emplois à haute valeur ajoutée; l'ingénierie-conseil ou l'informatique, de même que des emplois de la branche plus traditionnelle du secteur tertiaire, l'hébergement, la restauration. Au sein de ce secteur aussi, les écarts de revenus sont significatifs et tendent à se creuser entre les emplois spécialisés et les emplois exigeant peu de qualification. On a également assisté à une importante précarisation de ce secteur d'emplois, touchant principalement les salariés moins qualifiés.

Pour l'étude des impacts de la délocalisation d'emplois hautement qualifiés du secteur tertiaire, le cas, de plus en plus documenté, des ingénieurs québécois est éloquent⁵.

L'Inde offre aujourd'hui un bassin impressionnant d'ingénieurs et répond ainsi à la demande internationale de services d'ingénierie à des coûts nettement plus compétitifs que les sociétés occidentales. D'autres professions sont susceptibles de connaître la même situation, la demande de main d'œuvre qualifiée à faible coût augmentant au même rythme que l'offre dans les économies émergentes.

Néanmoins, selon une récente étude de Statistique Canada, jusqu'à présent, les données ne permettent pas d'établir clairement un lien entre la délocalisation des services et les pertes d'emplois. On constatait toutefois qu'en 2006, près de 20% des emplois canadiens susceptibles d'être touchés par la délocalisation des services figuraient parmi ceux qui exigent un haut niveau de compétence (Statistique Canada 2007). On pense donc aux professions en génie, en architecture, en mathématiques et en informatique.

En somme, il semble difficile d'imputer directement des pertes d'emplois à la libéralisation économique, puisque plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Il est d'autant plus difficile d'en évaluer le nombre. Il est généralement admis que la mondialisation, dans son expression la plus large, soit, à travers l'augmentation des mouvements de population, l'accélération de l'utilisation des nouvelles technologies, la prolifération des normes internationales et l'accroissement des flux commerciaux, a une incidence sur l'emploi. On peut, en effet, constater les déficiences de la mise en œuvre de la libéralisation économique dans certains secteurs d'activités où les pertes d'emplois sont, à l'évidence, liées à l'ouverture économique.

Cependant, l'incidence de la libéralisation économique n'est pas uniquement défavorable car elle permet aussi aux sociétés

de réaliser des gains, concourt à la création d'emploi et facilite, pour certains travailleurs, l'accès à de meilleures conditions de travail. Toutefois, les bénéficiaires sont diffus et les effets négatifs sont visibles, immédiats et font des perdants. Les travailleurs licenciés à cause des transformations de la structure du commerce international font partie de ces perdants. Ceux-ci doivent être compensés pour trois raisons principales; premièrement, puisque la majorité de ces travailleurs peut contribuer, dans un autre secteur d'activité par exemple, au développement économique de leur société et que leur inactivité nuit à la productivité de leur société. Deuxièmement, pour une question d'équité, parce que ces travailleurs subissent les contrecoups d'une politique qui se veut favorable à l'ensemble de la population; et finalement, parce que si les gouvernements persistent à soutenir la libéralisation économique, ils doivent également soutenir les victimes de cette libéralisation (Martin 2006). Quelle forme doivent prendre ces compensations et quels objectifs doivent-elles viser?

2 BALISES AUX DÉFAILLANCES : MESURES D'AJUSTEMENT ET STRATÉGIES PRÉVENTIVES

Un rapport conjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du Bureau international du travail (BIT) publié récemment soutient que la mondialisation s'avère favorable envers la plupart des travailleurs des pays industrialisés et en développement, lorsque des politiques économiques appropriées sont mises en place. Le rapport nuance toutefois cette affirmation, rappelant que tous les travailleurs n'en sortent pas gagnants et que l'incidence de la mondialisation sur la répartition des revenus ne devrait pas être ignorée (BIT-OMC 2007).

Deux éléments doivent être soulignés; tout d'abord la présence de «politiques économiques appropriées» fait en sorte que les travailleurs en sortent gagnants. Ensuite, la répartition des revenus, si appliquée équitablement, peut soutenir les travailleurs en situation d'instabilité ou de perte de revenus. Ces deux affirmations partent de l'hypothèse qu'il y existe déjà des politiques économiques qui favorisent les travailleurs. Ensuite, elles suggèrent l'élaboration et l'application de politiques économiques *cohérentes* avec les politiques sociales. En effet, la répartition des revenus nécessite la prise en considération des pertes monétaires subies par les travailleurs lésés et la recherche de moyens de compenser celles-ci.

Si les pertes d'emplois dues à l'ouverture des marchés ne représentent pas une part importante en chiffres absolus, on peut s'interroger sur la raison pour laquelle les gouvernements interviendraient. Une enquête récente sondait le sentiment des Européens face à la mondialisation. Alors que le tiers des répondants voyait de façon optimiste leur situation personnelle, compte tenu des effets qu'occasionne la mondialisation, les Français se révélaient être plus craintifs face à l'impact du phénomène, notamment sur leur emploi (Fabry 2007). Ainsi, c'est plutôt du point de vue de l'économie politique qu'il faut aborder la question des mesures d'ajustement. C'est la nécessité de rendre acceptable la mondialisation et ses effets sur les travailleurs, qui presse l'intervention des États.

On comprend que l'action de l'État doit se dérouler en amont et en aval des situations qui peuvent survenir et affecter les travailleurs. Il y a, d'une part, les politiques à élaborer pour anticiper les impacts négatifs éventuels qui pourraient porter préjudice aux travailleurs et,

d'autre part, les mesures d'ajustement en réaction aux effets pervers qui n'ont pas été prévus et que subissent les salariés.

2.1 Mesures d'ajustement

Lorsque certains secteurs d'emploi subissent les contrecoups de la mondialisation et que des salariés sont mis à pied massivement, l'action de l'État est requise. Alors que les gouvernements relèguent davantage aux entreprises la responsabilité de la création d'emplois, ils doivent venir en aide aux travailleurs fragilisés par les aléas de la libéralisation économique. Des mesures visant à favoriser ces individus lésés doivent être conçues et mises en œuvre. Les mesures d'ajustement consistent généralement à neutraliser les effets négatifs afin de rééquilibrer la situation et ainsi compenser pour les torts subis par les travailleurs de secteurs d'emplois touchés.

Certains gouvernements ont mis en place des mesures pour intervenir auprès des salariés qui ont perdu leur emploi à cause de la restructuration du marché ou de délocalisation d'opérations, par le déplacement de main d'œuvre vers des secteurs d'activités plus compétitifs. Le tout nouveau Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) fait partie des solutions que le Québec aurait intérêt à examiner, tout comme le Trade Adjustment Assistance (TAA) aux États-Unis, qui existe depuis plus de quarante ans.

L'option européenne : le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a été créé par règlement, le 20 décembre 2006. Les eurodéputés constatant que, malgré les effets positifs qu'engendre la mondialisation en termes de croissance économique et d'emploi, elle provoque aussi des conséquences négatives, particulièrement sur les travailleurs de certains secteurs.

La Commission européenne dote ce Fonds de 3,5 milliards d'euros, à raison de 500 millions d'euros par année et ce, de 2007 jusqu'en 2013. Cet instrument financier européen doit soutenir la réinsertion professionnelle des travailleurs victimes des restructurations internationales, délocalisations vers des pays tiers, hausse massive d'importations d'un secteur en particulier, etc. Les demandes de subvention seront déposées par l'État membre, de sorte que des travailleurs, qui répondent à un certain nombre de critères, puissent recevoir l'aide financière de l'UE.

Les critères d'intervention du FEM sont basés sur le constat de perturbations économiques majeures découlant de la structure du commerce international. Aux fins d'application du programme, ces bouleversements doivent occasionner soit :

- le licenciement d'au moins 1000 salariés d'une entreprise, dans une région où le chômage dépasse la moyenne communautaire ou nationale,

- le licenciement, pendant une période de six mois, d'au moins 1000 salariés d'une ou plusieurs entreprises d'un même secteur d'activités et qui représente au moins 1% de l'emploi régional (article 2).

Le FEM est destiné directement aux individus et non pas aux entreprises, aux régions, aux organismes ou aux autorités locales, contrairement aux programmes européens déjà existants, comme le Fonds structurel d'aide à la reconversion industrielle, le Fonds social européen, le programme «Progress». Ceci représente une approche novatrice et plus stratégique, sous l'angle de l'économie politique et au regard de la dimension sociale.

La voie américaine : le Trade Adjustment Assistance (TAA)

Aux États-Unis, le Trade Adjustment Assistance (TAA) est un dispositif créé en 1962 ayant pour objectif d'allouer des prestations de chômage et d'offrir du soutien au réemploi aux travailleurs directement affectés par l'ouverture commerciale. D'un point de vue d'économie politique, ce programme permettait de mieux faire accepter la libéralisation des échanges (Martin 2006). En ce sens, il devenait possible de dénombrer les salariés touchés par les effets d'intégration économique et de ramener le phénomène à sa juste proportion auprès de la population en général. Deux millions de travailleurs auraient profité de ce dispositif depuis son entrée en vigueur. Considérant les cent quarante quelques millions de travailleurs que comptent aujourd'hui les États-Unis, selon les plus récentes données de l'OCDE, cela ne représente qu'une infime portion.

La façon dont est présenté le dispositif américain par l'Administration est d'abord de rappeler le nombre considérable d'emplois maintenus grâce aux exportations américaines. Cette manière d'aborder la situation tient de la volonté des autorités de démontrer les bienfaits de la libre-circulation des marchandises pour les Américains.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, un programme complémentaire s'est ajouté au TAA ; le North America Free Trade Agreement Transitional Adjustment Assistance (NAFTA-TAA), qui couvre spécifiquement les travailleurs qui perdent leur emploi à cause des importations provenant du Mexique ou du Canada ou par transfert d'opérations d'entreprises américaines vers ces deux pays. Les sommes versées en vertu du TAA aux travailleurs touchés le sont par l'entremise des États (entités fédérés).

En 2006, au sein de l'Union européenne (UE), la part des emplois perdus liés aux délocalisations était estimée à environ 7% à 8% par la Fondation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound 2006).⁶ Bien que d'autres études estiment seulement de 2% à 3% la proportion d'emplois perdus sous les effets de la libéralisation économique (Torres 2005), la plupart des analystes en déduisent que c'est tout de même un pourcentage assez faible.

C'est la Commission européenne qui se chargera de transmettre aux gouvernements des pays membres de l'UE, les montants qui seront ensuite versés aux travailleurs. En 2005, le montant total octroyé s'élevait à 189 750 000 USD. Aux États-Unis, les statistiques seraient similaires à celle de l'UE quant au nombre d'emplois perdus qui pourraient être attribués à l'ouverture commerciale. Lorsqu'on évalue le budget du FEM, à la lumière de ces statistiques, on constate qu'il est assez considérable. Quoique les sommes versées annuellement par les États-Unis au TAA sont moindres, on ne peut arriver à une juste comparaison, considérant l'éventail des différents programmes, de part et d'autre de l'Atlantique, où les gouvernements contribuent financièrement à soutenir l'emploi. Par ailleurs, le FEM est financé par plusieurs États alors que ce n'est pas le cas pour le dispositif américain.

Ce qu'il faut retenir de cette comparaison, c'est que les montants alloués à ces mesures sont substantiels mais que, toujours d'un point de vue d'économie politique, ils sont nécessaires pour rassurer les travailleurs en position de fragilité et réhabiliter le phénomène de mondialisation auprès de l'opinion publique. L'augmentation des montants alloués aux programmes soutenant les travailleurs n'est pas hors de portée pour le Canada. Pour ne citer qu'un exemple, les surplus provenant de

la caisse de l'assurance-emploi, évalués à plusieurs dizaines de milliards de dollars, dépassent les montants de réserve et de roulement nécessaires à l'administration du Programme d'assurance-emploi (Bureau du vérificateur général du Canada 2005). Cet excédent pourrait être utilisé en faveur des chômeurs, des travailleurs et des employeurs qui cotisent au Programme. Une meilleure redistribution de ces montants, de façon à soutenir les travailleurs, aurait un effet bénéfique. Ces exemples permettent d'évaluer les options pour le Québec et son marché de l'emploi.

2.2 Stratégies préventives

Outre les mesures d'ajustement qui viennent en réaction afin de supporter les individus qui sont défavorisés par les distorsions commerciales, le Québec doit également agir en amont pour prévenir les déséquilibres causés par l'environnement commercial international. Certaines voies peuvent être priorisées puisqu'elles sont rentables, dans un horizon à plus long terme.

Bien que le retour au protectionnisme commercial puisse être envisagé, cette solution n'est pas souhaitable. Le repli et la résistance des États ne sont pas les meilleurs moyens de se prémunir contre les aléas des marchés dans un monde où l'ouverture est gage de progrès. Il faut donc trouver une voie qui réponde aux préoccupations des individus et qui ne fait pas obstacle aux échanges. Ainsi, une formule favorisant le « protectionnisme social » serait plus appropriée. En effet, des politiques commerciales qui s'allient à des politiques sociales défendant les travailleurs plutôt que les frontières pourraient s'avérer efficaces. Cette forme de protection n'entraverait pas les relations commerciales entre États et serait donc plus acceptable, au regard des accords commerciaux. Ce protectionnisme social passe notamment par des mesures

touchant les secteurs de l'éducation, de l'immigration et du travail et de l'emploi. Il s'agirait donc d'élaborer une stratégie qui harmonise les politiques de ces différents domaines.

Cette voie rejoint l'idée véhiculée par l'étude conjointe de l'OMC et du BIT, qui plaide en faveur d'une plus grande cohérence entre les politiques commerciales, les politiques de l'emploi et les politiques sociales, en général. Cela passe notamment par des politiques de redistribution des richesses découlant des gains des échanges commerciaux internationaux, par la garantie d'une meilleure protection sociale aux travailleurs «à risque» et par le soutien à l'éducation et à la formation, et ce, toujours en lien avec les visées commerciales. Reste à établir par quels moyens la formulation de politiques cohérentes pourrait être facilitée pour les États.

La politique internationale du Québec, formulée en accord avec les différents ministères vise à favoriser la cohérence des politiques. La politique fait notamment mention de défis auxquels la société fait face et qui doivent être pris en compte par le gouvernement dans la conduite de son action internationale. Il y est, entre autres, question de hausser le niveau de productivité des entreprises, de favoriser la disponibilité de travailleurs qualifiés, d'élever les niveaux d'immigration, d'attirer les étudiants étrangers. Pour ce faire, l'action concertée de divers ministères et organismes est requise (MRI 2005).

La cohérence des politiques sociales en matière d'éducation et d'immigration, combinée aux politiques commerciales et aux politiques d'emploi et du travail, peut contribuer à rendre le marché du travail sain et compétitif et répondant aux exigences de l'ordre économique international.

Selon la théorie classique des échanges

internationaux, pour que la division internationale du travail soit bénéfique pour les États face à leurs partenaires étrangers, il doit s'effectuer un redéploiement de la main d'œuvre, des secteurs qui ne sont plus compétitifs vers des secteurs performants. Ce déplacement des travailleurs demande, d'une part, que soit facilitée la mobilité des individus et, d'autre part, que ceux-ci bénéficient d'outils permettant une mise à niveau de leurs connaissances et compétences pour intégrer des emplois qui exigent souvent plus de qualifications. Pour ce faire, il faut opter pour une approche centrée sur l'individu (Cohen 2005). C'est ce qu'ont tenté de faire la France et les États-Unis, par l'instauration du FEM et du TAA.

Rappelons les observations énoncées dans un précédent rapport évolutif⁷ selon lesquelles le gouvernement québécois aurait tout à gagner en misant sur une meilleure formation des travailleurs et leur réorientation – notamment, lorsqu'il y a perte d'emplois collectives dans un secteur donné – vers des secteurs où le Québec bénéficie d'un avantage comparatif.

S'ajoute à cela l'investissement en recherche, développement et innovation qui permet aux sociétés développées de se démarquer des économies centrées sur la fabrication plutôt que sur le savoir. Stimuler l'emploi spécialisé et les activités de recherche et développement est devenu une voie incontournable par laquelle doit passer le Québec pour son développement économique. L'investissement dans ces activités peut se traduire par des mesures encourageant les entreprises à réinvestir les profits des échanges commerciaux internationaux ou des bénéfices dégagés par l'impartition à l'étranger. Ces sommes pourraient être allouées à la création d'emplois reliés aux activités de recherche et développement, de même qu'à la formation de main d'œuvre spécialisée qui assurera la relève.

Au Québec, les politiques commerciales se développent de plus en plus en misant sur des créneaux très spécialisés; aéronautique, biotechnologie, service-conseil, pour n'en nommer que quelques-uns. Ces secteurs d'activités nécessitent une main d'œuvre possédant des connaissances et des compétences particulières. Il devient donc essentiel de valoriser les programmes d'apprentissage et de formation dans ces domaines afin de s'assurer d'un bassin d'experts. C'est là où l'amalgame des politiques sociales et commerciales se concrétise : l'éducation pour soutenir les niches porteuses du développement économique.

À cela s'ajoute l'attraction d'étudiants et de spécialistes étrangers, en facilitant la mobilité des travailleurs, chercheurs, professeurs et étudiants, par des politiques de mobilité et d'immigration complémentaires aux politiques commerciales. Quant aux politiques d'emploi, elles devraient être pensées en vue d'optimiser l'apport de chaque individu. Le déplacement de main d'œuvre de secteurs en déclin vers des secteurs plus compétitifs implique à la fois des politiques sociales qui permettent aux travailleurs d'acquérir formation et compétence pour occuper un emploi différent et des politiques d'emploi qui soutiennent financièrement ces individus pendant la période de transition.

Il faut ainsi viser, par la formulation de politiques, l'atteinte d'objectifs communs aux divers secteurs, en prenant comme point de départ la résolution du Québec de prendre le virage de l'économie du savoir. Ce faisant, les politiques commerciales viseront à mettre en valeur les secteurs-clés pour lesquels le Québec a une expertise de haut niveau. Les politiques relatives à l'éducation et à la formation encourageront les études supérieures, l'acquisition de connaissances dans les domaines de pointe et le développement de

compétences particulières à ces secteurs d'activités. Les politiques commerciales tenteront de faciliter, grâce à des accords de libre-échange, la mobilité des travailleurs étrangers, spécialistes, chercheurs et étudiants intéressés par ces pôles d'excellence. Car, si l'on en croit Richard Florida, ce sont les centres d'excellence qui attirent les meilleurs éléments, et ce, peu importe où ils se situent dans le monde.

CONCLUSION

Alors que la libéralisation commerciale se traduit en gains économiques et sociaux pour plusieurs salariés, d'autres en expérimentent les impacts négatifs. Les mesures d'ajustement et de compensation en faveur des travailleurs aux prises avec les conséquences négatives de l'ouverture des marchés sont mises en place selon une approche d'économie politique, essentielle dans un contexte caractérisé par l'incertitude et les changements continuels.

Afin d'identifier quels devraient être les éléments d'une stratégie québécoise de compensation pour les travailleurs lésés, il faut revenir sur les mesures déjà en place au Québec. Des programmes circonscrits et sectoriels ont été mis en œuvre en réaction aux licenciements massifs survenus dans l'industrie de la foresterie et du textile. Ces mesures ont permis d'aider financièrement des travailleurs licenciés et incapables de réintégrer facilement le marché du travail. Très ciblés, ces programmes ont été élaborés en réponse à une crise ponctuelle, mais ne peuvent être maintenus à long terme. Des stratégies complémentaires doivent être imaginées, de façon à éviter l'utilisation répétitive de ce modèle. Des mesures d'ajustement et de compensation sont nécessaires, mais elles ne doivent pas représenter la solution à tous les maux. Le Québec s'est pourvu de mesures qui agissent sur deux plans : certaines assurent un

soutien financier aux travailleurs licenciés et d'autres facilitent leur réinsertion au marché du travail. L'actuelle faiblesse des sociétés développées, le Québec comme bien d'autres, réside dans l'arrimage de ces actions avec des politiques plus globales et à plus long terme. Une réflexion plus approfondie s'impose de la part des autorités et doit assurément passer par la révision des lois, politiques, programmes et mesures qui existent déjà afin d'en évaluer la pertinence et l'efficacité.

Alors que la cohérence des politiques est de mise à l'intérieur des États, une coordination des efforts des divers acteurs pourrait être plus audacieuse. Si les gouvernements sont les principaux maîtres d'œuvre des mesures d'ajustement et de compensation en faveur des travailleurs licenciés, d'autres protagonistes ont un rôle à jouer. Les entreprises et les organisations non-gouvernementales, notamment, peuvent collaborer à l'élaboration d'un cadre normatif national pour protéger mieux, et de façon plus spécifique, l'ensemble des travailleurs et venir en aide aux travailleurs en situation de fragilité. Ces acteurs, de même que les organisations internationales œuvrent désormais à mettre en place des normes rehaussant les conditions des travailleurs et améliorant la situation de l'emploi et du travail sur l'ensemble de la planète. L'implication de ces différents acteurs en matière d'élaboration d'une gouvernance mondiale du travail est nécessaire afin qu'apparaissent des normes internationales, des politiques et institutions qui contribueront à accroître la richesse et à mieux la répartir.

Pour l'heure, au Québec, l'important est d'orienter les efforts vers un objectif qui rallie l'ensemble des intervenants en matière de travail et d'emploi, gouvernement, syndicats, employeurs, afin d'établir des politiques qui visent le développement économique tout en assurant aux travailleurs une meilleure

protection. Le modèle classique du libre-échange est-il le meilleur pour atteindre ce but ? Et sinon, quel serait le moyen plus approprié pour tendre vers cette finalité ? L'équilibre entre les politiques sociales et économiques demande une certaine dose d'innovation. Le Québec, reconnu pour l'élaboration de modèles inédits et de solutions « sur mesure », devrait tenter de mettre au point une gestion plus efficace de l'emploi.

NOTE

1 Comme les études de l'institut Forrester (2002 et 2004) qui estimaient que près de 3,3 millions d'emplois du secteur des services aux États-Unis et 1,2 million de l'UE du même secteur seraient délocalisés au cours des prochaines années.

2 Emploi et solidarité sociale. *Programme de soutien financier pour les travailleurs âgés licenciés de l'industrie forestière; Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources; Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, hors des régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement.*

Site Internet : <http://www.mess.gouv.qc.ca/securite-du-revenu/programmes-mesures/>

Emploi Québec. *Licenciements collectifs : comité d'aide au reclassement.*

Site Internet : <http://emploi.quebec.net/francais/entreprises/licencierement.htm>

3 Selon Christian Trudeau et Pierre Martin (« L'impact des délocalisations sur l'emploi dans les services : estimations préliminaires pour le Québec, le Canada et les États-Unis », mars 2006), aucune étude n'a mesuré le nombre d'emplois menacés ou touchés par les délocalisations au Québec ou au Canada. Par contre, un certain nombre d'études ont tenté de mesurer ce phénomène de façon plus globale. Parmi ces études, notons celles de la firme McKinsley Global Institute (2005) et de l'OCDE (2005 et 2006). Également, pour les États-Unis, celle du US Government Accounting Office (2005).

4 Le terme « industries des services » désigne les industries productrices de services, d'après le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) utilisé par Statistique Canada et l'Institut de statistique du Québec. Le spectre est donc élargi aux activités de services offerts par les industries suivantes : commerce de gros, commerce de détail, transport et entreposage, industrie de l'information et industrie culturelle, finance et assurances, services immobiliers et services de location et de location à bail, soins de santé et assistance sociale, arts, spectacles et loisirs, hébergement et services de restauration, services professionnels, scientifiques et techniques, services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, services d'enseignement, gestion de sociétés et d'entreprises, administrations publiques, autres services.

Statistique Canada. Site Internet : http://www.statcan.ca/francais/Subjects/Standard/naics/2002/naics02-index_f.htm

5 Pour en savoir davantage, consulter l'étude commanditée par le Réseau des ingénieurs du Québec. « L'impact des délocalisations sur le génie et sur les ingénieurs. Étude préliminaire. » Pierre Martin et Christian Trudeau.

Site Internet : http://www.reseauiq.qc.ca/pdf/RIQ_Rapport_Delocalisation.pdf

6 Tel que repris par MAJERCZAK, Julie. « Délocalisations, l'Europe défend son bilan. La Commission européenne tente d'anticiper les mutations économiques et de soutenir les perdants de la mondialisation ». Libération, lundi 29 janvier 2007. Site Internet : <http://www.liberation.fr/vous/emploi/231554.FR.php>

7 Sébastien Bigras. « Analyse des impacts de la mondialisation sur l'économie au Québec - Rapport 2 : Le Québec et les pays émergents : la Chine », mai 2006.

Bibliographie

Auer, Peter. 2006. « L'internationalisation de l'emploi : un défi pour une mondialisation juste? », *Revue internationale du Travail*, Vol. 145, No 1-2.

Auer, Peter et Christine Daniel. 2002. *L'avenir du travail, de l'emploi et de la protection sociale. De nouvelles sécurités face à des incertitudes croissantes*, Organisation internationale du travail.

Berger, Suzanne. 2006. *Made in monde. Les nouvelles frontières de l'économie mondiale*, Éditions du Seuil.

Bureau international du travail et Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce. 2007. *Commerce et emploi : un défi pour la recherche en matière de politiques*.

Cohen, Daniel. 2005. « Les effets du commerce international sur l'emploi dans les pays riches », *Délocalisations, normes du travail et politique d'emploi. Vers une mondialisation plus juste?*, sous la direction de : Auer, Peter, Geneviève Besse, Dominique Meda. Institut international d'études sociales, Organisation internationale du travail.

Fabry, Elvire. 2007. *Les Européens face à la mondialisation*. République française, Ministère des Affaires étrangères.

Giraud, Pierre-Noël. 1995. « Délocalisations, emploi et inégalités ». *L'état du monde, Annuaire économique et géopolitique mondial*, sous la direction de : S. Cordellier et B. Didiot, Éditions La Découverte.

Heisz, Andrew. 2007. Direction des études analytiques documents de recherche, Statistique Canada, *Inégalité et redistribution du revenu au Canada : 1976 à 2004*, No 11F0019MIF au catalogue — No 298.

Institut de la Statistique du Québec. 2006. « Le secteur tertiaire au Québec : synthèse ». *L'Écostat*, septembre 2006.

Institut de la Statistique du Québec. 2007. *Le Québec dans le monde. Comparaisons économiques internationales*, édition 2007

Moreau, Marie-Ange. 2005. « L'internationalisation de l'emploi et le débat sur les délocalisations en France : perspectives juridiques », *Délocalisations, normes du travail et politique d'emploi. Vers une mondialisation plus juste?*, sous la direction de : Auer, Peter, Geneviève Besse, Dominique Meda. Institut international d'études sociales, Organisation internationale du travail.

Martin, John. 2006. « Emploi et mondialisation ». *L'Observateur de l'OCDE*, juillet, No 256.

Morissette, René et Anick Johnson. 2007. Direction des études analytiques documents de recherche, Statistique Canada, *La délocalisation et l'emploi au Canada : quelques points de repères*, No 11F0019MIF au catalogue — No 300.

Organisation de coopération et de développement économiques. 2005. *Perspectives de l'emploi. Mondialisation : Relever le défi*. ISBN 92-64-01047-5.

Torres, Raymond. 2005. « L'accompagnement social de la mondialisation : atout ou aspirine? » *Délocalisations, normes du travail et politique d'emploi. Vers une mondialisation plus juste?*, sous la direction de : Auer, Peter, Geneviève Besse, Dominique Meda. Institut international d'études sociales, Organisation internationale du travail.

Sources électroniques

Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil portant création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Site Internet : http://ec.europa.eu/employment_social/news/2006/mar/com06091_final_fr.pdf

Majerczak, Julie. « Délocalisations, l'Europe défend son bilan. La Commission européenne tente d'anticiper les mutations économiques et de soutenir les perdants de la mondialisation ». *Libération*, lundi 29 janvier 2007.

Site Internet : <http://www.liberation.fr/vous/emploi/231554.FR.php>

Eurofound 2006.

Site Internet : <http://www.eurofound.europa.eu/emcc/erm/templates/displaydoc.php?docID=33>

U.S. Department of Labor. Employment & Training Administration. "Trade Act Programs".

Site Internet : <http://www.doleta.gov/tradeact/>

North American Free Trade Agreement/Transitional Adjustment Assistance Program (NAFTA/TAA)

Site Internet : <http://www.ctdol.state.ct.us/progsupt/jobsvce/naftataa.htm>

Bureau du vérificateur général du Canada. 2005. Rapport de la vérificatrice générale, Chapitre 8.

Site Internet : http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/05menu_f.html



Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le Ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lien de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État, et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité. Il est apparu essentiel de répondre à cette préoccupation des impacts de la mondialisation sur la vie des institutions, des entreprises et de la société québécoise.



Directeur par intérim : Paul-André Comeau

Pour plus d'information ou si vous avez des renseignements à nous transmettre, vous pouvez contacter :

la technicienne du Laboratoire
Téléphone : (418) 641-3000 poste 6864
leppm@enap.ca

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site Internet :

www.leppm.enap.ca

© Copyright ENAP — MRI — LEPPM 2007. Tous droits réservés.

Aucun élément du contenu du présent document ne peut être utilisé, reproduit ou transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'ENAP — MRI — LEPPM. Pour solliciter cette permission ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à leppm@enap.ca